



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

Séance du : 10/07/2018. Date de convocation : 04/07/2018.  
L'an deux mil dix-huit le dix juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno,  
VOISIN Frédéric mandat à : BOUCHERLE Christine  
HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : ..... VIALE Catherine.

Codification ACTES : 3.2 aliénation

Objet : cession partie parcelle ZB 772 à la société « HABITAT Dauphinois »

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte de la proposition de la société « HABITAT Dauphinois », domiciliée 20, Rue Balzac à Valence (Drôme), représentée par Monsieur Pascal POULY, d'acquiescer une partie du terrain communal, Rue Saint-Martin, cadastré ZB n° 772, pour environ 2 800 m<sup>2</sup>, au prix forfaitaire de 120 000 euros, pour lui permettre d'y construire des logements seniors et une maison médicale

Les services du Domaine, consultés, ont donné un avis favorable pour une valeur vénale de 120 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu l'estimatif des services du Domaine,

- décide de céder à la société « HABITAT Dauphinois », domiciliée 20, Rue Balzac à Valence (Drôme), représentée par Monsieur Pascal POULY, une partie de terrain, cadastrée ZB n° 772, pour environ 2 800 m<sup>2</sup>, au prix forfaitaire de 120 000 euros, pour lui permettre d'y construire des logements seniors et une maison médicale.
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tout document relatif à la réalisation de la présente délibération, notamment pour signer l'acte authentique de cession.
- désigne Maître SOHIER, notaire associé à Montélimar (Drôme) pour établir l'acte.

Fait à Montboucher sur Jabron,  
le 11 juillet 2018.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



*Almoric*



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

Séance du : 10/07/2018. Date de convocation : 04/07/2018.  
L'an deux mil dix-huit le dix juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno,  
VOISIN Frédéric mandat à : BOUCHERLE Christine  
HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : ..... VIALE Catherine.

*Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires*

Objet : budget primitif 2018 - décision modificative n°2

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

- vu le Code Général des collectivités Territoriales
- vu le budget primitif 2018 délibéré le 27 mars 2018,
- considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après,

après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- adopte la décision modificative numéro 2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

A) OPERATIONS REELLES :

| DESIGNATION DES CREDITS<br>SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT |               | DESIGNATION DES CREDITS<br>SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT |               |
|---|---------------|---|---------------|
| Article 6232 : fêtes et cérémonies                      | + 6 000 euros | Article 022 : dépenses imprévues                        | - 6 000 euros |

| DESIGNATION DES CREDITS<br>SECTION D'INVESTISSEMENT      |                | DESIGNATION DES CREDITS<br>SECTION D'INVESTISSEMENT |                |
|--|----------------|---|----------------|
| CHAPITRE 930 - ARTICLE 2315<br>- PUP VIGNES SAINT-MARTIN | + 20 000 euros | CHAPITRE 935- ARTICLE 2315 -<br>CENTRE ANCIEN       | - 70 000 euros |
| CHAPITRE 931- ARTICLE 2315 -<br>PUP LES GRANDS CHENES    | + 50 000 euros |   |                |

- B) OPERATION D'ORDRE : remboursement de l'avance de l'entreprise EIFFAGE - lot 3 - Tranche Ferme - aménagement Chemin du Petit Bois - PUP les Grands Chênes - référence mandat 110/2018 du 19/02/2018.

| DESIGNATION DES CREDITS<br>SECTION D'INVESTISSEMENT<br>DEPENSES |                  | DESIGNATION DES CREDITS<br>SECTION D'INVESTISSEMENT<br>RECETTE |                  |
|---|------------------|--|------------------|
| CHAPITRE 041 - ARTICLE 2315                                     | + 4 426,20 euros | CHAPITRE 041 - ARTICLE 238                                     | + 4 426,20 euros |

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron.  
Le 11 juillet 2018.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



D201807\_002 (1 / 1)-

Mairie - 45, Rue Fortuné Jacquier - 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON

☎ 04 75 46 08 14 - 📠 04 75 51 99 98 - mairie.montboucher@montboucher26.fr - http://montboucher-sur-jabron.fr



Nombre de conseillers :  
 en exercice : 19  
 présents : 15  
 votants : 17

Séance du : 10/07/2018. Date de convocation : 04/07/2018.  
 L'an deux mil dix-huit le dix juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno,  
 VOISIN Frédéric mandat à : BOUCHERLE Christine  
 HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : ..... VIALE Catherine.

Codification ACTES : 7.5 subventions

Objet : demande de subvention régionale pour la sécurisation du stade de football

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire informe de la nécessité de sécuriser l'ensemble du terrain de football et ses abords, (stades et vestiaires), quartier Fontgrave, par la pose d'une clôture de panneaux rigides et de chicanes qui permettront d'éviter l'installation sans autorisation de tout étranger aux activités sportives et toutes incivilités. Dans le passé les stationnements et incivilités abusifs ont créé des frais importants, non prévus, pour la commune obligée de rénover le stade et ses abords.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

- un devis d'un montant de 14 553,10 euros H.T. (17 463,72 euros TTC) établi par l'entreprise AUDIGIER TP pour l'installation d'une chicane et de merlons à l'entrée du stade, qui interdira l'entrée aux véhicules équipés de grandes remorques et toutes autres infractions, mais qui permettra aux véhicules de sécurité d'accéder aux installations.
- un devis pour la pose de panneaux rigides de 2 m de hauteur, scellés au béton dans terrain naturel, et portillons pour éviter le vandalisme par effraction de la clôture actuelle. Le montant de cette installation, établi par la société «DIRICKX» s'élève à 20 758,75 euros H.T. (24 910,50 euros TTC),  
 soit une dépense totale de 35 311,85 euros H.T. (42 374,22 euros TTC) pour la sécurisation du stade de football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

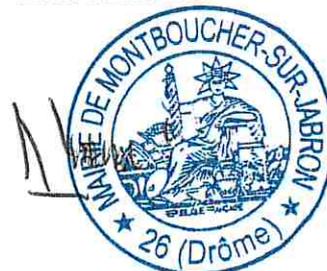
- décide d'autoriser la réalisation de travaux de sécurisation du stade de football. Pour 35 311,85 euros H.T. soit 42 374,22 euros TTC ;
- accepte le plan de financement ci-annexé ;
- dit que la dépense sera prévue au budget 2018 - section d'investissement article 2312
- sollicite l'octroi de subventions auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du bonus « bourg centre ».

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

Le 11 juillet 2018.

Le Maire,  
 Bruno ALMORIC



PLAN DE FINANCEMENT  
SECURISATION DU STADE DE FOOTBALL dans le cadre du bonus « bourg centre »  
SUBVENTION REGIONALE

| DEPENSES                |              | RECETTES  |              |
|-------------------------|--------------|---|--------------|
| CHICANE                 | 14 553,10 €  | CONSEIL REGIONAL<br>AUVERGNE - RHÔNE -<br>ALPES (80 % du HT.) | 28 249,48, € |
| CLÔTURE ET<br>PORTILLON | 20 758,75 €  | FONDS PROPRES   | 7 173,68 €   |
| TOTAL HT                | 35 311,85 €. | FCTVA (16,404% du TTC)  | 6 951,06 €   |
| TVA                     | 7 062,37 €   |   |              |
| TOTAL TTC               | 42 374,22 €  | TOTAL TTC   | 42 374,22 €  |

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron.  
Le 11 juillet 2018..

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



*Almoric*



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

Séance du : 10/07/2018. Date de convocation : 04/07/2018.  
L'an deux mil dix-huit le dix juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno,  
VOISIN Frédéric mandat à : BOUCHERLE Christine  
HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : ..... VIALE Catherine.

*Codification ACTES : 4.1 personnel titulaires et stagiaire de la F.P.T.*

Objet : création de poste, adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la nécessité de créer un poste permanent à temps incomplet de 17h30 pour permettre l'avancement de grade par ancienneté d'un agent nommé actuellement sur le poste d'adjoint technique territorial, poste permanent à temps incomplet de 17heures 30 minutes  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe à temps incomplet de 17heures 30 minutes, à compter du 30 octobre 2018.
- 2 - Que le régime indemnitaire s'appliquera pour ce poste conformément aux textes en vigueur.
- 3 - De modifier en conséquence le tableau des emplois.
- 4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron.  
le.11 juillet 2018.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19  
 présents : 15  
 votants : 17

Séance du : 10/07/2018. Date de convocation : 04/07/2018.  
 L'an deux mil dix-huit le dix juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno,  
 VOISIN Frédéric mandat à : BOUCHERLE Christine  
 HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : ..... VIALE Catherine.

*Codification ACTES : 3.6 autres actes de gestion du domaine privé*

Objet : ENEDIS – convention de servitudes sur les parcelles ZL 576 et ZL 578

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'ENEDIS de bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées ZL n°576 et ZL n°578, propriétés de la commune pour l'implantation d'une canalisation souterraine à demeure dans une bande de 3 m de large, sur une longueur totale d'environ 7 m ainsi que ses accessoires, et établir si besoin des bornes de repérage.

Une convention définissant les droits conférés à ENEDIS doit être établie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser ENEDIS à bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles communales ZL n°576 et ZL n°578 pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement)
- d'habiliter Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ainsi que la convention de servitudes à établir.
- d'accepter que les représentants de ladite société pénètrent sur la parcelle communale précitée pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation de la canalisation.
- dit que les terrains seront remis en état par ENEDIS après chacune de ses interventions.
- que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit.

Pour extrait conforme.  
 Montboucher sur Jabron.  
 Le 11 juillet 2018.

Le Maire,  
 Bruno ALMORC.





Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2018

\*\*\*\*\*

Rapports d'activités annuelles 2017

- S.Y.P.P. : Syndicat des Portes de Provence pour le traitement des déchets
- Montélimar - Agglomération :
  - o rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
  - o rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Rapporteur Monsieur André JOUFFRE.

Les rapports sont mis à la disposition du public au secrétariat de mairie.

Dates :

- Concert « Mess Drey » au Théâtre de Verdure jeudi 12 juillet 2018 à 21 heures.
- Pièce de théâtre, Les Tréteaux du Fenouillet présentent « Qui a tué Hamlet ? » au Théâtre de Verdure le mercredi 18 juillet 2018 à 21 heures.
- Samedi 25 août 2018, à partir de 10h00 commémoration des « Journées Tragiques », Place des Résistants. Repas, sur inscription, à la salle des fêtes.
- Forum des associations et accueil des nouveaux habitants le vendredi 7 septembre 2018 à la M.J.C. de Montboucher sur Jabron.
- Comité de jumelage : 7, 8 et 9 septembre 2018 accueil des représentants de la ville italienne de Ronchis, province du Frioul (à l'Est de la Vénétie).
- Arrivée du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche le lundi 17 septembre 2018.